

**Délibération n°16**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
56

Nombre de votants :  
56

Date de convocation :  
5 juillet 2017

Date d'affichage  
du compte-rendu :  
19 juillet 2017

**Objet :**  
Transport- organisation des  
transports scolaires sur le  
périmètre de Riom Limagne et  
Volcans : convention de  
transfert de compétence  
transports scolaires avec le  
Département : avenant 2

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil  
communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la  
salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la  
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M  
Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M  
Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric  
BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe  
CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André  
CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M  
Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON,  
M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie  
FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M  
Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland  
GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M  
Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques  
LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice  
MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian  
OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe  
PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme  
Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas  
WEINMEISTER, **titulaires.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents, ont donné pouvoir à :*

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie  
FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice  
MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre  
HEBRARD

*Absents :*

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20170711-  
DELIB2017071116-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

**Rapport n°16 – Transport- organisation des transports scolaires sur le périmètre de Riom  
Limagne et Volcans : convention de transfert de compétence transports scolaires avec le  
Département : avenant 2**

Par délibération du 30 avril 2012, Riom Communauté avait validé la convention signée avec le Département du Puy de Dôme relative au transfert des financements du transport d'élèves à l'intérieur de son périmètre de transport urbain ainsi que les conventions de financement des lignes interurbaines 61 et 63 affrétées pour le transport des élèves à l'intérieur du PTU.

Le terme initial de ces conventions était le 30 juin 2016. Par délibération du 11 mai 2016, les conventions ont été prolongées d'une année pour porter le terme au 30 juin 2017.

Etant donné que le marché de transport urbain a été prorogé de deux ans, il est proposé par avenant n° 2, de modifier les termes de l'article 5 de la convention de 2012 afin de :

- permettre jusqu'au 31 décembre 2017, le maintien d'un service de transport scolaire pour les communes d'Enval et de Saint-Bonnet-Prés-Riom dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, à savoir permettre aux scolaires d'emprunter les services départementaux avec le titre de transport R' Cobus (pass scolaire annuel),
- viser les nouveaux services scolaires concernés suite à la réorganisation des marchés scolaires par le département pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Il est précisé que sur le fondement de l'article L.1221-12 du Code des transports, un droit de charge est versé au département. Il est calculé sur le nombre d'élèves transportés et les coûts annuels par élève suivants, selon la commune de résidence :

- ENVAL : 549,24 € TTC par élève (66 élèves, année scolaire 2016-2017 collégiens hors secteur et lycéens),
- SAINT-BONNET : 396,49 € TTC par élève (63 élèves, année scolaire 2016-2017).

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 et tout document s'y rapportant.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 12 juillet 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20170711-  
DELIB2017071116-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017